

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 17 DECEMBRE 2013 - 10H

Affaire suivie par Mme PICHELIN
PV2013.12.17
Tél. : 05.49.36.22.12
Courriel : isabelle.pichelin@univ-poitiers.fr

Adopté avec les modifications suivantes :
- Point 3 : Quand le budget sera à discuter, un point sur la recherche devra être spécifiquement abordé au conseil

Par courrier du Président de l'université de Poitiers en date du 9 décembre 2013, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le mardi 17 décembre 2013.

Étaient présents :

Membres élus :

- Mme Elvire DIAZ, PU, UFR Lettres et langues, UP
- Mme Fanny RENARD, MCF, site ESPE de la Charente, UP
- M. Jacques BOUCHAND MCF, site ESPE de la Vienne, UP,
- M. Bertrand LEBOT PRCE, site ESPE des Deux Sèvres, UP,
- Mme Valérie NOUVIALE PRCE, site ESPE de la Charente, UP,
- M. Bruno DEFEVER, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP
- Mme Lydie TAHO-TAZA, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Mario COTTRON administrateur provisoire de l'ESPE,

Représentants des étudiants :

- Melle Maud TALLET, M2 1^{er} degré, site ESPE des Deux Sèvres,
- Melle Jennifer SCHUHL, M1 IPHD, site ESPE des Deux Sèvres
- M. Clément LENORMAND, M1 1^{er} degré, site ESPE de la Charente,
- Melle Anaïs HASNAOUI, M1 1^{er} degré, site ESPE de la Charente,
- M. Atiteu BASSENE, M2 encadrement éducatif, site ESPE de la Vienne

Représentants de l'université de Poitiers :

- M. Jean-Philippe BIOLLEY, Assesseur pédagogie, UFR Sciences Fondamentales et Appliquées, UP
- M. Denis GALLETAUX, Assesseur pédagogie, Faculté des Sciences du Sport, UP,
- M. Francisco FERREIRA, Assesseur pédagogie, UFR Lettres et langues, UP,
- Mme Virginie LAVAL (Assesseur pédagogie, UFR Sciences Humaines et Arts, UP

Personnalités extérieures :

- Mme Anne-Marie BORREGO, Proviseure du lycée Guez de Balzac, Angoulême
- M. Eric ESPERET, ancien Président de l'UP
- M. Thierry MARCHIVE IA-IPR, Rectorat de Poitiers,
- M. Matar MBAYE, CNED,
- Mme Valérie DECROIX, MGEN,
- Mme Annick VALETTE, MAIF,

Membres invités permanents

- M. Christophe COSTA, responsable administratif de l'ESPE
- Mme Isabelle PICHELIN, secrétaire de direction de l'ESPE

Étaient représentés :

- Mme Dominique HENRY (PRCE, site ESPE des Deux Sèvres, UP), procuration à Mme RENARD
- Mme Isabelle SUEUR, Vice présidente CEVU, ULR, procuration à M. ESPERET
- M. Patrick MOTILLON, Responsable formations MEEF, ULR, procuration à M. M'BAYE
- M. François GEOFFRIAUX, Assesseur pédagogie, Pôle Sciences et technologie, ULR, procuration à M. ESPERET

Étaient excusés :

- M. Philippe PEAUD, PRCE, site ESPE de la Vienne, UP
- Mme Elise PATOLE-EDOUMBA, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de La Rochelle
- Mme Nicole PELLEGRIN, ESEN

Nombre de présents avec voix délibératives : 22 – Nombre de procurations : 4 – Nombre de votants : 26

POINT 1 : ELECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉCOLE

Monsieur Eric ESPERET se déclare candidat à la présidence du Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers. Après une présentation de ses activités comme enseignant chercheur au sein de l'Université de Poitiers, des responsabilités qu'il a assumées comme Président de cet établissement (1998-2003), au sein de la CPU comme délégué général (2004-2010), de l'ESENESR, Monsieur ESPERET répond aux questions des membres du Conseil d'école.

L'élection du Président se déroule à bulletins secrets.

Nombre de présents : 22

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 26

Le conseil élit Monsieur ESPERET par : **22 pour et 4 blancs**

POINT 2 : LES STATUTS DE L'ESPE

M. COTTRON explique comment ont été rédigés les statuts et à partir de quels textes. Ils doivent définir le fonctionnement des instances et des structures consultatives, leurs missions et leur composition. Ces statuts détaillent missions et fonctionnement des conseils statutaires, et distinguent les structures qui relèvent du projet partenarial de celles qui se rapportent au fonctionnement de l'école interne de l'université de Poitiers.

Mme RENARD signale quelques coquilles. Elle demande que des membres du conseil puissent être associés aux commissions consultatives afin d'assurer une continuité dans les discussions. M. LEBOT approuve afin d'éviter que des décisions ne soient prises sans que les membres du conseil n'aient été consultés. M. ESPERET comprend et approuve ce souci de circulation de l'information. Cependant, il estime que pour être efficaces et transparentes, ces commissions doivent pouvoir fonctionner avec des effectifs réduits. Ce sera à l'intérieur du règlement intérieur que devront être notées les modalités de diffusion de l'information. Le règlement intérieur précisera aussi la présence ou non des étudiants dans les différentes commissions.

Il ressort des échanges que des comptes-rendus doivent être rédigés systématiquement après chaque commission et être déposés par exemple dans un bureau virtuel accessible aux membres du conseil.

Mme DIAZ demande qui est-ce qui fait remonter les sujets de discussion à soumettre aux commissions. Est-ce qu'ils viennent du conseil ou bien de la « base » ? Mme LAVAL pense que les questions viennent de la base et qu'elles doivent être remontées par le biais d'un assesseur à la pédagogie. Mme RENARD ajoute que les questions peuvent remonter par le biais également d'un assesseur à la recherche.

Mme LAVAL demande à ce que les composantes soient présentes au sein de la commission pédagogique. M. COTTRON répond que la composition des différentes commissions sera définie par le COSP. Pour certaines commissions la présence des différentes composantes est nécessaire.

M. MARCHIVE attire l'attention sur le fait que ces statuts pourraient amener à participer à un grand nombre de réunions. Il faudra être vigilant à ne pas multiplier les réunions.

Mme DIAZ demande la durée de l'accréditation. M. COTTRON répond qu'elle est de 6 ans. Mme DIAZ demande qui va inscrire les étudiants des MEEF 2nd degré à l'avenir. M. COTTRON répond que la discussion est en cours au niveau de l'université de Poitiers entre composantes concernées. Mme DIAZ demande ensuite si les sujets à l'ordre du jour du conseil peuvent être proposés par les membres eux-mêmes. M. COTTRON répond que ce point sera repris dans l'article 7 des statuts et précisé dans le règlement intérieur. De même, seront précisées les modalités de diffusion des procès-verbaux des conseils.

M. ESPERET met au vote la proposition de statuts. **Les statuts sont adoptés à l'unanimité.** M. COTTRON indique que ces statuts pourraient être examinés lors du prochain CA de l'université de Poitiers le 24 janvier.

POINT 3 : LE BUDGET 2014

M. COTTRON présente la responsable du service financier de l'ESPE, Mme TARTAUT. M. COTTRON poursuit en situant tout d'abord le budget de l'ESPE en regard de celui de l'université de Poitiers à savoir 255 millions d'euros (dont 180 millions pour la masse salariale). Il explique comment se calcule le fonctionnement de l'établissement ; il s'agit de soustraire à la dotation de fonctionnement tout ce qui est de la gestion centralisée et d'y ajouter les recettes propres (dont les subventions des collectivités territoriales).

Puis, M. COTTRON donne les grandes masses du budget 2014, à savoir :

- le fonctionnement : 484 976 €
- l'investissement : 93 690 €
- le personnel : 115 229 €

M. COTTRON poursuit avec la répartition des dépenses par destination LOLF :

- formation initiale : 153 544 €
- pilotage : 21 932 €
- recherche : 27 500 €
- vie étudiante : 33 000 €
- immobilier : 51 000 €

M. COSTA précise que si le pilotage est l'axe majoritaire, c'est d'une part lié au fait que les crédits d'investissement y sont intégralement intégrés, compte tenu de l'incertitude relative à leur future utilisation. D'autre part, il est très difficile pour certaines dépenses de fonctionnement comme l'achat de papier, la location et la maintenance de photocopieurs..., de déterminer au préalable, ce qui est destiné à la formation initiale, la recherche.... Certains postes de dépenses sont par conséquent intégrés au pilotage au niveau du budget prévisionnel.

M. MBAYE demande en quoi l'ESPE est concerné par des dépenses de formation initiale au niveau de la licence. M. COTTRON répond qu'il s'agit ici du DU Rebond porté par l'ESPE et s'adressant à des étudiants en licence 1 « décrocheurs ». Un enseignement transversal est délivré à ces étudiants dans le but de les remotiver.

M. LEBOT précise que cette mission est stipulée dans l'article 2 des statuts :

« En tant que composante de l'Université de Poitiers, l'ESPE contribue, dans les champs de l'éducation et de la formation, à toutes les missions dévolues à l'université, et notamment :

- l'orientation et l'insertion professionnelle »

C'est dans ce cadre que l'ESPE aide à l'orientation professionnelle.

M. COTTRON ajoute qu'à l'article 22 des statuts, relatif aux usagers de l'ESPE il est mentionné: « - des étudiants préparant le DU « Rebond » dans le cadre du soutien aux étudiants de 1ère année de licence; »

M. COTTRON présente l'enveloppe budgétaire dédiée aux heures complémentaires et aux vacations (UB Paie). Le niveau de cette enveloppe est déterminé au regard de l'activité de la composante (heures d'enseignement dispensées et activités de responsabilité ou de coordination hors face à face pédagogique), et du potentiel de la composante (volume horaire annuel des services dus). Le solde constitue la dotation en heures complémentaires déléguée à l'ESPE à laquelle s'ajoutent le remboursement d'heures que certains enseignants de l'ESPE exercent dans d'autres composantes. Le montant prévisionnel de l'UB Paie est de 2 700 heures, soit 115 229€.

La consommation de l'UB Paie à la fin octobre 2013 est de 130 000€. Il faudra par conséquent être vigilant en 2014. C'est dans cet esprit que d'importants efforts ont été réalisés afin de diminuer les sous services.

M. COTTRON conclut sa présentation en donnant un budget de fonctionnement plus resserré que l'an passé puisqu'il passe de 737 000 € à 485 000 €. Il faudra être d'autant plus vigilant qu'il y a augmentation des effectifs et des projets partenariaux plus nombreux. La vigilance sera également de mise concernant la répartition des services. Le budget « investissement » est comparable à l'an passé.

M. LEBOT évoque les frais de déplacement et regrette le manque d'utilisation des véhicules de service, moins coûteux pour l'établissement et préférable pour les enseignants.

Mme RENARD s'interroge sur l'enveloppe des vacations pour la recherche, compte tenu du niveau de l'UB Paie.

M. COTTRON répond qu'en effet, les vacations pour la recherche relèvent de l'UB et que par conséquent, il conviendra d'être vigilant.

M. ESPERET conclu en précisant qu'il faudra être attentif aux dépenses relatives à l'UB Paie. Par ailleurs qu'il serait intéressant, lors d'un conseil d'école de printemps, de faire une présentation de l'exécution du budget 2013.

La proposition de budget 2014 de l'ESPE, école interne, est mise au vote :

26 Pour ; 0 Contre et 0 Abstention.

Le budget 2014 de l'ESPE, école interne, est approuvé à l'unanimité.

La séance est suspendue et reprendra l'après-midi.

Le Président de séance
Eric ESPERET

L'administrateur provisoire de l'ESPE
Mario COTTRON

La secrétaire de séance
Isabelle PICHELIN